

## RÉSOLUTION 10-406

### Exploitation de gaz de schiste – Utilisation et de la gestion de la ressource « eau » – Position de la Ville

CONSIDÉRANT que l'eau est une ressource précieuse qu'il faut utiliser avec parcimonie;

CONSIDÉRANT que ce sont les citoyennes et citoyens qui paient pour le traitement de l'eau potable de la Ville de Saint-Hyacinthe et que ces coûts s'avèrent relativement élevés;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas dans l'intérêt des citoyennes et citoyens de Saint-Hyacinthe de vendre ni de donner l'eau potable de la Ville ou même d'autoriser le prélèvement d'eau brute à partir de son territoire;

CONSIDÉRANT que des opérations de forage visant à extraire du gaz de schiste dans la Ville de Saint-Hyacinthe pourraient exiger des quantités d'eau très importantes;

CONSIDÉRANT que l'eau qui serait utilisée dans le cadre de ces opérations deviendra non potable;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un usage industriel imposé à la Ville par la *Loi sur les mines*, les autres usages industriels étant interdits en milieu agricole;

CONSIDÉRANT qu'un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste a été demandé à la MRC des Maskoutains en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploitation de cette ressource naturelle sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal demandait également, en vertu de sa résolution numéro 10-364, un moratoire concernant les opérations de forage menées au site de la Pointe-du-Jour, sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, afin que ne débute l'étape de fractionnement, le temps de faire

toute la lumière sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Sansoucy  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil municipal, suivant un principe de précaution, n'autorise aucun usage de son eau potable dans le cadre de la production de gaz de schiste en attendant d'en savoir plus sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe et de la MRC des Maskoutains.

De plus, pour les mêmes raisons évoquées au paragraphe précédent, la Ville de Saint-Hyacinthe indique qu'elle n'entend accepter aucun prélèvement d'eau non traitée à partir de son territoire et ce, tant pour les eaux de surface que souterraines pour des fins d'exploration ou de production de gaz de schiste.

Le vote est demandé sur cette proposition :

Votes pour : Brigitte Sansoucy, Bernard Barré, Guylain Coulombe, Louise Arpin, David Bousquet, Alain Leclerc, Nicole Dion-Audette, Sylvain Savoie, André Beauregard et Sylvie Adam

Vote contre : Donald Côté.

**Adoptée à la majorité**